

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

Arrêté du 1^{er} mars 2024

**portant modification de l'arrêté du 18 janvier 2023 relatif à la nomination et désignation des
représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration ministériel et
au sein de sa formation spécialisée**

NOR : TREK2406205A

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2023 portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration ministériel et au sein de sa formation spécialisée ;

Vu la démission de Monsieur Vincent VAUCLIN en date du 15 décembre 2023.

Vu le courrier de Monsieur Ivan CANDÉ en date du 19 décembre 2023 modifiant la désignation des représentants titulaires et suppléants de la CGT,

Vu la démission de Monsieur Patrick SAINT-LEGER en date du 27 février 2024.

Vu le courrier de Madame CARACO-GIORDANO en date du 28 février 2024 modifiant la désignation des représentants titulaires et suppléants de la FSU,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le tableau de l'article 2 de l'arrêté du 18 janvier 2023 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FO	Madame Stéphanie FERRARI-PAILLET Monsieur Laurent JANVIER Monsieur François DENEUX Monsieur Edouard ONNO	Madame Malvina CAUBERE Monsieur Pierre VINCENT-LUCE Madame Claire FELD Monsieur Olivier GLEIZES
CGT	Madame Isabelle ROBERT Monsieur Gaétan SILENE Monsieur Yves-Antoine CANDÉ	Monsieur Éric MONATE Monsieur Nicolas MAYER Madame Isabelle LEPLA
CFDT	Monsieur Dominique VINCENT Madame Jeannine MAGREX Monsieur Jean-Christophe SALUSTE	Madame Joëlle MARTICHOUX Monsieur Éric TAVERNIER Madame Carine DUMAS
UNICEF-UN-SA	Monsieur William FIACRE Madame Sylvie MIAN Madame Gwenaëlle HIRTZIG	Monsieur Hervé MANGNAN Madame Annyvette RIET Monsieur Christophe MERLIN
SNCTA-SNPL	Madame Gwenaël Le GUEN	Monsieur Guillaume SINTES
FSU	Madame Estelle LABBÉ-BOURDON	Monsieur Maxime CAILLON

Article 2

Le tableau de l'article 4 de l'arrêté du 18 janvier 2023 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FO	Madame Malvina CAUBERE Monsieur Pierre VINCENT-LUCE Madame Claire FELD Monsieur Olivier GLEIZES	Madame Sandrine FOURCHER-MICHELIN Monsieur Thierry LESAULNIER Madame Céline AUGES Madame Elsa ALEXANDRE
CGT	Madame Isabelle LEPLA Monsieur Gaétan SILENE Monsieur Yves-Antoine CANDÉ	Monsieur Joan CHAUSSADE Madame Isabelle ROBERT Monsieur Olivier MOUGEOT
CFDT	Madame Carine DUMAS Madame Joëlle MARTICHOUX Monsieur Dominique VINCENT	Monsieur Christian JACOB Monsieur Jean-Philippe GOIN Monsieur Benjamin JACQUES
UNICEF-UN-SA	Madame Gwenaëlle HIRTZIG Madame Annyvette RIET Monsieur Christophe MERLIN	Monsieur Hervé MANGNAN Madame Soizic CHRETIEN Madame Karine SCIPION
SNCTA-SNPL	Madame Gwenaël Le GUEN	Monsieur Tarik HOUARI
FSU	Madame Estelle LABBÉ-BOURDON	Madame Barbara MARTIN

Article 3

Est abrogé l'arrêté du 1^{er} septembre 2023 portant modification de l'arrêté du 18 janvier 2023 relatif à la nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration ministériel et au sein de sa formation spécialisée.

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié Bulletin officiel du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 1^{er} mars 2024

Pour le ministre de la transition écologique et de
la cohésion des territoires

Jacques CLÉMENT